TERME DE REFERENCE :

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT EXTERNE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ACTIONS EN AFRIQUE (IRAA)

I. Contexte et justification

L'Institut de Recherche et d'Actions en Afrique (IRAA) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droits ivoirien à but non lucratif et apolitique qui œuvre dans le domaine de la Recherche, de la Santé, de l'Education, du Développement Durable, de la Protection, de l'Environnement, de la Formation et de la réinsertion.

L'Institut de Recherche et d'Actions en Afrique (IRAA) a pour missions de :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire à travers la recherche et les actions de développement durable ;
- Promouvoir les soins de santé primaires, particulièrement la Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH, et la lutte contre le VIH /SIDA en général, la lutte contre la Tuberculose et le Paludisme ;
- Appuyer les activités de santé maternelle et infantile pour accompagner les programmes nationaux en charge de ce volet ;
- Œuvrer pour l'amélioration du niveau de vie des populations rurales et urbaines à travers des recherches en santé publique ;
- Elaborer, soumettre et diffuser des projets et programmes d'actions dans les domaines de la promotion sanitaire, et de l'assainissement ;
- Aider à l'utilisation effective des résultats de la recherche dans les domaines sanitaire, social et environnemental pour améliorer le quotidien des populations

En effet, depuis le 1er Avril 2018, IRAA bénéficie d'un financement de Health Alliance International pour la mise en œuvre du projet dénommé Leadership, Impact, National Engagement, Knowledge, Sustainability (LINKS) dans les régions sanitaires de Gbêkê, Hambol, Béré et Worodougou. Dans l'ensemble, IRAA apporte son appui à six (12) districts sanitaires.

Ce projet a pour but d'améliorer, d'étendre et d'assurer la continuité des services VIH/Sida complets, durables, à coût efficace en réponse au Plan stratégique national. Le projet permettra de renforcer le lien entre la communauté et les Centres de santé en assurant la pérennité d'une offre de service de qualité.

Pour assurer un fonctionnement optimum, IRAA a mis en place des manuels de procédures administratives, comptables et financières. Après un an d'exercice, il nous paraît essentiel de procéder à un audit externe comptables et financiers du projet de développement financé par le gouvernement Américain à travers Health Alliance International en Côte d'Ivoire.

II. Objectifs :

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière de IRAA à la fin de l'exercice fiscal et de s'assurer que les ressources mises à disposition sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs du Projet.

III. Les tâches et responsabilités de l'auditeur devront être :

- Effectuer un audit des états financiers du programme conformément au référentiel d'audit GAGAS

- Acquérir une compréhension des contrôles internes et effectuer des tests de contrôles internes sur le programme

- Effectuer des tests pour déterminer si IRAA s'est conformé aux lois fédérales, aux règlements et aux termes et conditions de l'accord de financement

- Faire le suivi des recommandations relatives aux constats d'audit antérieurs, mettre en œuvre des procédures pour évaluer le caractère raisonnable du calendrier récapitulatif des constatations d'audit antérieurs préparé par IRAA

- Rapporter les constats d'audit relatives aux cas suivants : lacunes et faiblesses importantes du contrôle interne, non-conformité aux lois fédérales, aux règlements et aux termes et conditions de l'accord de financement, coûts non éligibles connus, coûts non éligibles probables, etc. L'auditeur devra présenter le fondement de l'opinion avec réserve le cas échéant.

IV. Résultats attendus

Les résultats attendus de la mission d'audit doivent être conformes aux dispositions ci-dessous :

Le ou les rapports de l'auditeur peuvent prendre la forme de rapports combinés ou séparés et peuvent être organisés différemment de la manière présentée ci-après. Le ou les rapports de l'auditeur doivent indiquer que l'audit a été effectué conformément au référentiel d'audit GAGAS et **comprendre les éléments suivants :**

1. Une opinion (avec ou sans réserves) sur la question de savoir si les états financiers du programme fédéral sont présentés fidèlement à tous égards importants conformément au référentiel comptable US GAAP ;
2. Un rapport sur le contrôle interne lié au programme fédéral, qui doit décrire la portée des tests du contrôle interne et les résultats des tests ;
3. Un rapport sur la conformité qui comprend une opinion (avec ou sans réserves) sur la question de savoir si IRAA s'est conformé aux lois fédérales, aux règlements et aux termes et conditions de l'accord de financement ; et

4. Le détail des constats d'audit et des coûts non éligibles (connus et probables) pour le programme fédéral qui comprend un résumé des résultats de l'auditeur par rapport au programme fédéral dans un format conforme au 2 CFR 200.515 Rapport d'audit. Ce détail comprendra trois éléments :

- Un résumé des résultats de l'auditeur, qui doit comprendre: **l'opinion (avec ou sans réserves, défavorable)** sur la question de savoir si les **états financiers** ont été préparés conformément au **référentiel comptable US GAAP**, **une déclaration** indiquant si des **lacunes importantes ou des faiblesses importantes dans le contrôle interne** ont été révélées par l'audit des états financiers, une déclaration indiquant si l'audit a révélé une non-conformité importante pour les états financiers de IRAA, **une déclaration** indiquant si des l**acunes importantes ou des faiblesses importantes dans le contrôle interne** du programme ont été révélées par l'audit, **l'opinion (avec ou sans réserves, défavorable)** sur la **conformité aux lois fédérales, aux règlements et aux termes et conditions de l'accord de financement, une déclaration** indiquant si l'audit a révélé des constats d'audit que l'auditeur est tenu de communiquer en vertu **des dispositions du 2 CFR 200.516**, une **identification** des principaux programmes en énumérant chaque grand programme individuel comme indiqué sur l'état des dépenses des subventions fédérales (Statement of Expenditures), **une déclaration** indiquant si l'audité se qualifie en tant **qu'audité à faible risque** en vertu des dispositions du 2 CFR 200.520 Critères pour un audité à faible risque.
- Les constats d'audit relatifs aux états financiers qui doivent être rapportés conformément au référentiel d'audit GAGAS
- Les constats d'audit et les coûts non éligibles (connus et probables) qui doivent inclure les constats d'audit tels que définis par les dispositions du 2CFR 200.516 Constatations d'audit, paragraphe (a).

V. Période couverte par l'audit

La période auditée sera l'exercice fiscal 2019 (du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019)

VI. Profil du consultant

Le consultant (cabinet ou firme) doit :

- Etre un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, ayant pour profession habituelle la révision des comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par le gouvernement Américain,
- Avoir réalisé au moins cinq (05) missions en audit financier des projets financés par le CDC/PEPFAR
- Le personnel clé de la mission d'audit doit comprendre au moins :

- Un directeur d'audit, justifiant d'au moins 10 ans d'expérience en matière d'audit financier et ayant une bonne connaissance des projets financés par le CDC/PEPFAR. Il/elle doit par ailleurs être inscrit(e) au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu ;
- Un chef de mission, ayant au moins un diplôme de niveau BAC + 5 en audit et comptabilité ou équivalent, et justifiant d'une expérience d'au moins 5 ans d'audit financier ; et
- Un auditeur assistant ayant une expérience et des qualifications professionnelles appropriées

L'audit devra être finalisé au plus tard le 30 Avril 2020

Les Termes De Référence (TDR) sont disponibles et peuvent être obtenus soit en adressant un courriel à l'adresse mail : ***contact@ong-iraa.org, soit sur le site internet www.ong-iraa.org,*** soit en vous rendant dans les lieux indiqués ci-dessous.

Les offres techniques et financières en deux (02) exemplaires (un original et une copie) rédigées en français seront adressées :

- **Bureau - Siège à Abidjan:** Sis à COCODY Riviera Bonoumin Abri 2000 secteur 4 (Tél : 22468377)
- **Bureau Régional à Bouaké :** Sis au quartier Kennedy, Ex Bureau de HAI (Tél : 31 63 08 21)

Ou par email à : ***contact@ong-iraa.org***

Veuillez indiquer sur l'enveloppe ou dans la partie objet de votre email le Code de référence ci-dessous :

001AMI/IRAA/20: Portant sur le recrutement d'un cabinet d'audit

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 mars 2020